

PRÉFECTURE DE LA MEURTHE - ET- MOSELLE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Avis de mise à disposition du public au titre de l'article L120-1-1 du code de l'environnement

En application des dispositions de l'article L 120-1-1 du code de l'environnement,

Le dossier de demande de dérogation aux interdictions de destruction, de capture temporaire avec relâcher à proximité de spécimens d'amphibiens et de destruction de sites de reproduction de spécimens de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) dans le cadre de travaux de réfection de voiries forestières sur la forêt communale de Magnières.

présenté par la commune de Magnières (département de la Meurthe-et-Moselle) au titre de la législation relative aux espèces protégées (articles L411-1 et L411-2 du Code de l'Environnement)

sera mis à disposition du public

du 7 juillet 2016 au 21 juillet 2016 (24h00) inclus

sur le site internet de la DREAL Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
ou en cliquant sur le lien :

<http://www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr/>

Les observations seront transmises au service instructeur par l'intermédiaire de la messagerie électronique qui sera accessible à partir du site de consultation.

Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de la consultation (date et heure ci-dessus), l'horodatage de la messagerie faisant foi.